



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de la défense,
de la Protection de la population et des Sports DDPS
Armée suisse
Commandement de l'Instruction

Service spécialisé Femmes dans l'armée et Diversité

Rapport d'étude : condensé

Discrimination et violence sexualisée fondées sur le genre et/ou l'orientation sexuelle dans l'Armée suisse

31.10.2024

Ce rapport a pour objet la discrimination et la violence sexualisée.
Il contient des exemples d'expériences de violence sexualisée.
Son contenu peut engendrer des réactions négatives.

Introduction

Le condensé du rapport d'étude sur la discrimination et la violence sexualisée fondées sur le genre (y compris la transidentité) et l'orientation sexuelle dans l'Armée suisse se base sur une enquête menée au printemps 2023 dans le cadre de la Stratégie Égalité 2030 de la Confédération par le service spécialisé Femmes dans l'armée et Diversité (FdAD) en collaboration avec l'institut d'études YouGov Suisse (anciennement l'institut LINK). Toutes les femmes militaires incorporées dans les formations de l'Armée suisse (n = 2085, état : janvier 2023) et un nombre équivalent de militaires hommes (n = 1869) ont été invités à participer à l'enquête ; les trois régions linguistiques (Suisse alémanique, Suisse romande et Tessin) et différentes catégories de grade sont représentées.

Les réponses de 1126 personnes ont été récoltées entre janvier et mars 2023. La participation s'est déroulée de manière anonyme sur la base du volontariat. Parmi les personnes ayant participé, 32,1 % sont des hommes et 67,9 % des femmes (sexe administratif). Du point de vue de la langue, 67,7 % sont germanophones, 25,9 % francophones et 6,4 % italophones. Les données fournissent une image représentative de la situation des femmes militaires. Par contre, les informations recueillies concernant les hommes militaires et les personnes queers ne peuvent pas être généralisées. Elles ne sont pas représentatives et ont donc été traitées uniquement à titre indicatif. Il était possible en divers endroits du questionnaire d'ajouter, en texte libre, des remarques aux questions quantitatives, ce qu'ont fait 733 personnes, pour un total de 2127 commentaires. Ces indications ont été prises en compte à la fois dans l'analyse quantitative et dans l'analyse qualitative. Les commentaires cités dans le rapport ont été traduits dans la langue de ce dernier ; la langue de chaque personne qui s'est exprimée est indiquée entre parenthèses. L'orientation sexuelle est aussi précisée lorsque cette information est pertinente.

Les résultats révèlent que la discrimination et la violence sexualisée verbale, non verbale et physique (allant des propos et gestes déplacés aux violences physiques graves) fondées sur le genre et/ou l'orientation sexuelle sont répandues dans l'Armée suisse. Les minorités que sont les femmes, les personnes non hétérosexuelles et les personnes transgenres sont particulièrement visées par la discrimination et la violence sexualisée. Il ne s'agit pas là de cas particuliers : la discrimination et la violence sexualisée sont étroitement liées avec la culture de l'organisation de l'Armée suisse.

Une culture de l'organisation qui inclut la discrimination et la violence (sexualisée) affaiblit l'armée, c'est pourquoi cette dernière veut assumer sa responsabilité et sa mission de formation et s'atteler au problème en associant prévention et action. À cet effet, comme présenté dans la Vision 2030, l'Armée suisse mise sur une culture qui place l'être humain au centre des réflexions et qui consiste en outre à apprendre de ses erreurs. Cette culture renforce non seulement les droits des militaires, mais aussi les capacités de performance et de défense de l'armée et sa force d'innovation. La transition vers une culture de l'inclusion a déjà commencé et la majorité des cadres s'engage à appliquer une tolérance zéro face à la discrimination.

Différentes formes de discrimination et de violence sexualisée ont longtemps été acceptées en Suisse et l'inégalité de traitement était même souvent inscrite dans la loi. Par conséquent, la discrimination fondée sur le genre et/ou l'orientation sexuelle, le sexisme et la violence sexualisée sont encore d'actualité dans toutes les sphères de la vie sociale. Des études et des rapports se sont penchés sur cette problématique et ses manifestations dans les domaines des soins, de la gastronomie et du sport, ainsi qu'au sein de l'Église, dans les hautes écoles, dans le secteur de la construction et au sein d'autres forces armées.

La mise en œuvre de la mission en matière d'égalité des sexes et de protection contre la discrimination est une tâche qui incombe à la société dans son ensemble. À cet égard, l'Armée suisse apportera sa contribution en instruisant et en accompagnant les personnes durant toute la période passée à l'armée, de manière à ce qu'elles aient une conscience accrue de leurs droits et soient traitées avec respect, en son sein et en dehors de celle-ci.

1 Discrimination et violence sexualisée : au sein de l'Armée suisse, tous les groupes classés en fonction du genre et de l'orientation sexuelle sont touchés, mais à des degrés divers

Les données récoltées dans le cadre de cette étude montrent que les militaires, peu importe leur genre ou leur orientation sexuelle, sont concernés par la discrimination et la violence sexualisée. Dans cette étude, la violence sexualisée est le terme générique pour désigner la violence sexualisée verbale (c'est-à-dire exprimée par des mots), non verbale (sans mots) et physique.

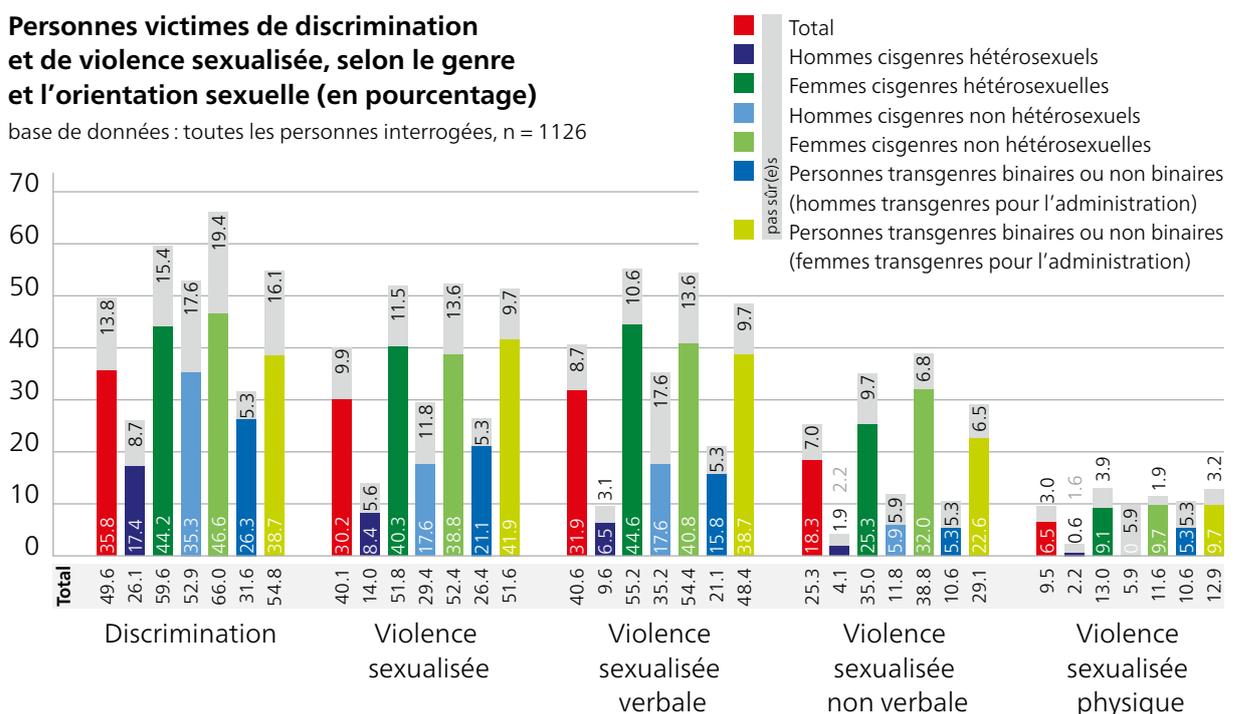
Par souci de transparence, nous distinguons les personnes qui ont la certitude d'avoir été victimes de discrimination et de violence sexualisée de celles qui n'en sont pas sûres. Au niveau du contenu des réponses, toutes ces personnes sont cependant regroupées. En effet, d'après ce qui ressort des recherches effectuées dans le domaine de l'égalité, de la diversité et de l'inclusion, les personnes qui ne sont pas certaines d'avoir subi de la discrimination ou de la violence sexualisée ont en général réellement été victimes (Hassan & Sanchez-Lambert, 2019, p. 47 ; Hlavka, 2014, p. 8). Le témoignage d'une soldate (germanophone) reflète bien cette incertitude : « Certains soldats nous regardaient, les autres femmes et moi, parlaient de notre physique en français et affirmaient qu'ils avaient des droits sur nous en faisant des commentaires désobligeants. Mais je ne suis pas sûre que cela rentre dans la thématique. »

Environ la moitié des personnes interrogées (49,6 %) affirment avoir été discriminées dans l'Armée suisse (35,8 % ont répondu oui et 13,8 % n'en sont pas sûres) et 40,1 % déclarent avoir subi de la violence sexualisée (30,2 % ont répondu oui et 9,9 % n'en sont pas sûres). Les femmes sont nettement plus touchées que les hommes. Les hommes cisgenres non hétérosexuels sont quant à eux particulièrement touchés par la violence sexualisée verbale. Celle-ci est généralement la forme de violence la plus répandue, suivie de la violence sexualisée non verbale et de la violence physique. Nous précisons ici que, dans le cadre de ce rapport d'étude, lorsqu'aucune comparaison n'est faite avec d'autres groupes, cela signifie qu'il n'y a pas de différences statistiques entre les groupes, raison pour laquelle nous ne les abordons pas.

Il est souvent difficile de faire une distinction claire entre les différentes formes de violence sexualisée qui existent. Elles sont liées entre elles et forment un continuum, allant des propos sexistes et homo-

Personnes victimes de discrimination et de violence sexualisée, selon le genre et l'orientation sexuelle (en pourcentage)

base de données : toutes les personnes interrogées, n = 1126



phobes à la contrainte, au viol ou encore au féminicide ou à l'homicide dans les cas les plus graves (Schüz et al., 2021, p. 2). Considérer la violence sexualisée verbale comme normale et sans danger ouvre la voie à des formes de violence sexualisée encore plus graves. Une soldate (germanophone) explique l'escalade : « Tout commence par des blagues stupides, des commentaires et quelques remarques. Des messages, demandes et vidéos à caractère sexuel, etc. sont ensuite envoyés par téléphone portable ; l'étape suivante est le harcèlement sexuel physique. »

D'après les statistiques, le fait d'être victime de discrimination dans l'Armée suisse double le risque d'y subir de la violence sexualisée physique. Au sein de l'échantillon de la présente étude, le risque de subir de la violence sexualisée physique est multiplié par deux et demi pour les personnes ayant subi à un moment donné de la violence sexualisée verbale au sein de l'Armée suisse et par plus de six en cas d'expériences de violence sexualisée non verbale.

2 Discrimination et violence sexualisée ne sont pas toujours identifiées comme telles : parmi toutes les personnes interrogées, 86,2 % ont vécu des situations pouvant être catégorisées comme de la violence sexualisée

Des études sur les personnes victimes de discrimination et de violence sexualisée montrent que les questions décrivant des situations concrètes donnent lieu à des résultats plus précis et des taux d'exposition plus élevés que les questions individuelles d'ordre général, car les réponses sont moins biaisées par des ressentis subjectifs (Walby & Myhill, 2001, p. 515). Par conséquent, dans la présente étude, il existe une différence considérable entre le fait d'indiquer avoir subi de la discrimination et/ou de la violence sexualisée et les données concernant le vécu de situations concrètes, qui, comme escompté, révèlent davantage de cas.

Les questions posées portaient entre autres sur des « remarques et blagues sexistes », des « regards inappropriés », des « sifflements et/ou gestes suggestifs », ou encore des « tentatives d'actes sexuels non désirés ou actes sexuels non désirés ». Parmi toutes les personnes interrogées, 86,2 % ont déclaré avoir vécu au moins l'une de ces situations. Seuls 13,0 % ont répondu n'avoir jamais vécu aucune des situations de violence sexualisée décrites (les 0,8 % restants ne fournissent aucune indication).

Au vu des résultats classés en fonction du genre et de l'orientation sexuelle des personnes interrogées, on constate à nouveau que tous les groupes ont vécu des situations pouvant être catégorisées comme de la violence sexualisée : les hommes cisgenres hétérosexuels (68,9 %) sont nettement moins nombreux que les femmes (entre 93,2 % pour les femmes cisgenres non hétérosexuelles, 94,2 % pour les femmes cisgenres hétérosexuelles et 96,8 % pour les femmes/personnes transgenres) et les hommes cisgenres non hétérosexuels (94,1 %) à vivre ces situations (pour les hommes/personnes transgenres, le taux s'élève à 68,4 %).

3 Motifs de discrimination : la culture de l'organisation, une cause de discrimination commune aux hommes, aux femmes et aux personnes queers dans l'Armée suisse

Parmi les personnes ayant répondu avoir été victimes de discrimination dans l'Armée suisse, le motif invoqué le plus souvent est le sexe. Parmi les femmes concernées, 89,6 % déclarent avoir subi de la discrimination dans l'Armée suisse en raison de la dévalorisation de leur sexe, ce qui correspond à 51,8 % de toutes les femmes qui ont participé à l'étude. Chez les hommes, ce taux s'élève à 12,5 % (soit 3,3 % de tous les hommes participants).

S'agissant de la discrimination en raison de l'orientation sexuelle, c'est chez les hommes non hétérosexuels que l'on compte le plus de victimes (70 %), suivis par les femmes non hétérosexuelles (21,1 %). Ces dernières précisent toutefois que la discrimination qu'elles subissent tient davantage à leur sexe qu'à leur orientation sexuelle. Par contre, rares sont les femmes et les hommes hétérosexuels à affirmer avoir été victimes de discrimination en raison de leur orientation sexuelle (respectivement 2,0 % et 2,4 %).

Concernant la transidentité, 1,1 % de toutes les personnes interrogées et 11,1 % des militaires transgenres la mentionnent comme motif de discrimination. Un cinquième des personnes qui ont répondu au sondage (19,9 %) déclarent par ailleurs subir au sein de l'Armée suisse de la discrimination fondée sur d'autres facteurs que le genre et/ou l'orientation sexuelle (cf. ch. 4.4).

Les hommes, les femmes et les personnes queers ne sont pas victimes de discrimination dans la même mesure, mais les trois groupes estiment que la culture de l'organisation en est le motif commun le plus fréquent. La culture de l'organisation incarne et façonne les schémas de pensée, de ressenti et d'action qui dominent au sein d'une organisation. Dans l'armée, elle est par exemple à la base de l'esprit de camaraderie. Elle comporte toutefois actuellement aussi des éléments de discrimination et de violence sexualisée, raison pour laquelle les personnes interrogées considèrent qu'elle est l'un des motifs expliquant pourquoi la discrimination est plus importante dans l'Armée suisse que dans la société en général.

Les questions visaient à déterminer si les hommes, les femmes et les personnes queers étaient plus ou moins discriminés dans l'armée que dans la société en général ou si le phénomène était identique. Les conclusions tirées ci-dessus se réfèrent aux réponses données, qui révèlent que 5,6 % des personnes interrogées estiment qu'une discrimination accrue dans l'armée s'applique aux hommes, 26,5 % aux femmes et 22,3 % aux personnes queers.

Le facteur de discrimination cité le plus souvent et par les trois groupes est la culture de l'organisation, qui tolère la discrimination sans y donner suite (ni par des poursuites ni par des sanctions). La culture machiste qui règne dans l'armée est aussi dénoncée.

La discrimination accrue des femmes est imputée au fait que l'obligation de servir s'applique uniquement aux hommes par 69,8 % des personnes interrogées, et au statut minoritaire qui en résulte pour les femmes. Au vu des réponses ouvertes, cette appréciation se fonde sur l'hypothèse qu'une répartition plus équilibrée entre hommes et femmes et la disparition du statut minoritaire des femmes entraîneraient automatiquement une baisse de la discrimination, hypothèse qui présuppose que les minorités sont toujours discriminées et doivent devenir majoritaires pour échapper à la dépréciation. Cependant, la protection contre la discrimination s'appuie justement sur la norme selon laquelle les personnes doivent être traitées équitablement, indépendamment du fait qu'elles appartiennent à une minorité ou à la majorité. L'importance de la protection des minorités est surtout soulignée par les personnes queers. En l'espèce, le facteur de discrimination mentionné fréquemment est l'absence de « politiquement correct », qui permet aux personnes de se comporter de manière irrespectueuse.

Lorsqu'il est question des causes de la discrimination accrue à l'égard des hommes, les personnes interrogées mentionnent aussi l'obligation de servir réservée aux hommes, mais pour d'autres raisons que pour les femmes. Certains hommes trouvent discriminatoire que cette obligation ne s'applique qu'à eux. D'autres se sentent doublement discriminés, car ils ont d'un côté l'obligation d'effectuer leur service militaire, mais estiment de l'autre être moins bien traités que les femmes qui le font à titre volontaire.

D'autres motifs de discrimination sont mentionnés, notamment les dynamiques de groupe qui provoquent la dévalorisation d'une minorité par la majorité, ou encore le principe voulant que les personnes queers et les femmes n'ont tout simplement pas leur place dans l'armée.

4 Différences de ressenti de la discrimination et de la violence sexualisée selon les groupes

La perception des transgressions et des dévalorisations transparaît dans les réponses ouvertes des femmes, des hommes et des personnes queers. Tandis que les chiffres révèlent l'ampleur du phénomène (cf. ch. 1 et 2), l'analyse de ces réponses permet de dessiner des schémas de pensée, de ressenti

et d'action au quotidien et d'appréhender la culture de l'organisation de façon plus concrète. L'étude des réponses ouvertes est précieuse pour analyser le problème sous divers angles et sert de base à l'élaboration de mesures adéquates.

4.1 Sexualisation et misogynie : obstacles au service militaire des femmes

Les réponses ouvertes montrent que de nombreuses femmes dans l'armée subissent du sexisme et des attitudes transgressives au quotidien, ce qui entrave leur carrière militaire. Les mentions les plus fréquentes concernent la violence sexualisée verbale, dont font état 469 personnes, et l'inégalité de traitement envers les femmes, que décrivent les commentaires de 443 personnes. La violence sexualisée verbale englobe entre autres les propos sexistes (mentionnés 485 fois), le harcèlement sexuel (226 fois), les affirmations selon lesquelles les femmes entrent dans l'armée pour y trouver des partenaires sexuels (168 fois), les rumeurs concernant la vie sexuelle (79 fois) ou encore les paris sur l'éventualité de contacts sexuels passés ou futurs (20 fois).

Les femmes subissent aussi de la violence sexualisée non verbale : sifflements, regards insistants et inappropriés, voire exhibitionnisme, sont légion. Cette forme de violence est ainsi rapportée par 231 personnes. Moins fréquents que la violence verbale et non verbale, des schémas répétitifs de violence sexualisée physique sont décrits par 142 personnes, sous forme d'agressions physiques dans les douches ou les dortoirs, allant des attouchements et baisers non désirés aux tentatives de viol et aux viols dans de rares cas.

La sexualisation des femmes entraîne souvent des dénis de compétence (mentionnés 162 fois), du droit de donner leur avis (32 fois) et des dénis d'autorité dans un rôle de commandement (84 fois). En parallèle, 43 réponses indiquent que les femmes dans l'armée sont renvoyées à la sphère domestique. Certaines s'entendent par exemple dire qu'elles ont assez à faire avec la maternité, qu'il ne vaut pas la peine de les promouvoir sachant que quelques années plus tard, elles auront des enfants et devront donc rester à la maison. Des expériences de misogynie ont été relatées 212 fois. Les femmes qui effectuent leur service militaire sont accusées de représenter une charge pour leur mari ; viser une fonction de cadre est même qualifié d'attitude « castratrice » vis-à-vis de leur partenaire masculin, rapporte une officière (germanophone). Ces commentaires laissent clairement entrevoir à quel point certains hommes sont attachés au système patriarcal. L'incursion des femmes dans la sphère masculine qu'est le service militaire est perçue comme une atteinte directe à la répartition traditionnelle des rôles entre les sexes. Cette vision n'est pas l'apanage de certains hommes, des femmes aussi la relaient.

Les inégalités de traitement comprennent l'absence d'intégration à la communication due aux infrastructures (citée 148 fois). Des femmes militaires racontent avoir été privées d'informations parce qu'elles logeaient dans des cantonnements différents, éloignés géographiquement ou isolés, et expliquent la distance sociale générée par ce facteur.

La dévalorisation du féminin est à l'origine de différentes formes d'exclusion. Les chiffres ne laissent pas de place au doute : 158 personnes mentionnent que l'Armée suisse ne tient pas compte des femmes militaires, quand elles ne sont pas explicitement taxées d'indésirables. Les critères d'évaluation qui diffèrent en fonction du sexe sont cités 115 fois : il arrive par exemple qu'on demande aux hommes de fournir des performances supérieures à celles des femmes, ou qu'on refuse que les femmes se plaignent ou revendiquent leurs droits sous prétexte qu'elles effectuent leur service militaire à titre volontaire.

Malgré la discrimination et la violence sexualisée auxquelles elles ont dû faire face, les femmes déclarent aussi explicitement que leur service militaire a été une expérience positive – mais qui l'aurait été d'autant plus sans ces aspects négatifs.

4.2 Discrimination et violence sexualisée envers des hommes : une parole rare

Des hommes sont aussi victimes de discrimination et de violence sexualisée. Toutefois, ils font beaucoup plus rarement part de discrimination fondée sur le genre que les femmes (12,5 % des hommes interrogés contre 89,6 % des femmes). Les hommes mentionnent plus fréquemment que les femmes d'autres aspects qui engendrent de la discrimination, notamment l'orientation sexuelle, le contexte migratoire, le racisme, la langue ou le physique.

On attend des hommes qu'ils soient forts, ignorent d'éventuelles blessures et supportent la douleur (Lenz, 2011, p. 362). Il est par conséquent plus difficile pour eux de se percevoir comme des victimes ou de dénoncer des incidents. Parmi toutes les personnes interrogées, 45,6 % sont d'avis que dans l'Armée suisse, on ne croit pas à l'existence de la violence sexualisée commise par des hommes envers des hommes ; ce pourcentage s'élève à 58,0 % si la question porte sur la violence sexualisée commise par des femmes envers des hommes. Une grande majorité des personnes interrogées indique également que d'une manière générale, la violence sexualisée envers des hommes constitue un tabou (76,3 %). Dans le même temps, 63,2 % des personnes pensent que la violence sexualisée à l'égard des hommes ne représente pas un problème majeur dans l'Armée suisse. Les femmes estiment que la violence sexualisée commise envers des hommes par des femmes est un phénomène plus important que les hommes. Il résulte de ces considérations une image contradictoire : d'un côté, la violence sexualisée à l'égard des hommes est un sujet tabou et ne semble pas crédible, de l'autre elle n'est pas vue comme un problème majeur. Cette contradiction augmente la probabilité que la violence sexualisée envers des hommes passe inaperçue et soit sous-estimée, et ne soit donc ni signalée ni sanctionnée.

Les questions soumises aux personnes interrogées décrivaient quatre situations de violence (sexualisée) envers des hommes, provoquées par des hommes ou par des femmes. Pour tenir compte de la stigmatisation particulièrement forte de la violence sexualisée commise envers des hommes et du tabou qui l'entoure, les questions portant spécifiquement sur la violence envers des hommes étaient formulées de façon moins explicite. Les résultats révèlent que 37,6 % de tous les hommes interrogés ont vécu au moins l'une des quatre situations de violence sexualisée avec d'autres hommes. Le plus souvent, les victimes rapportent des situations désagréables ou transgressives, ainsi que des cas de harcèlement par un homme. En comparaison, les situations où un autre homme a fait preuve d'une trop grande proximité sont moins fréquentes. Les hommes non hétérosexuels subissent les situations dont il est question jusqu'à trois fois plus souvent que les hommes hétérosexuels.

Si elle est plus rare que la violence sexualisée d'homme à homme, la violence (sexualisée) commise par des femmes envers des hommes n'est pas négligeable compte tenu de la part réduite de femmes dans l'armée. Ainsi, 13,5 % des hommes interrogés déclarent avoir vécu au moins l'une des quatre situations énoncées avec des femmes.

La violence sexualisée envers des hommes est un sujet très peu abordé dans les réponses ouvertes, et seulement occasionnellement par des hommes qui en ont fait l'expérience eux-mêmes. L'un des rares récits d'expérience vécue personnellement émane d'un soldat (germanophone), qui décrit comment un fourrier lui a « baissé le bas de pyjama devant d'autres collègues [alors qu'il était] au garde-à-vous, exhibant [son] pénis ». Un autre soldat confirme que la violence sexualisée envers des hommes existe, condamnant en particulier des rites d'initiation humiliants et dangereux. Les réponses révèlent aussi l'existence de violence accrue envers les hommes non hétérosexuels, comme détaillé ci-après.

4.3 Homophobie et transphobie envers des personnes queers

Les personnes queers (minorités de genre et d'orientation sexuelle) représentent 15,1 % de l'échantillon de l'étude, une part étonnamment grande. Une étude internationale sur les minorités de genre et d'orientation sexuelle estime le pourcentage moyen de personnes non hétérosexuelles et/ou trans-

genres en Suisse à 13 % (Ipsos, 2023, p. 2) ; celui de l'échantillon de l'Armée suisse est donc un peu supérieur. La part de personnes non binaires dans l'échantillon est par contre légèrement en deçà des chiffres indiqués pour la Suisse (4,1 % contre 6 %) (ibid.). On peut en conclure que la diversité croissante en matière de genre et d'orientation sexuelle et l'augmentation de la visibilité des personnes concernées se reflètent aussi dans l'Armée suisse. Il est toutefois possible que ces chiffres soient liés à un phénomène d'autosélection. En effet, il est fréquent que les personnes qui participent aux enquêtes soient particulièrement intéressées par le sujet abordé, quelle que soit leur position en la matière (Liedl & Steiger, 2024, p. 4). Ce biais pourrait expliquer la participation relativement élevée de personnes queers et aussi de femmes.

Les personnes queers sont victimes de discrimination et de violence sexualisée plus souvent que la moyenne et doivent régulièrement faire face à des comportements et à des propos homophobes et transphobes, comme le révèlent les réponses ouvertes de 104 personnes. Il en ressort que les propos et termes homophobes sont très répandus. Un officier (principalement hétérosexuel, francophone) l'affirme clairement : « Que celui qui a terminé son école de recrues sans se faire traiter au moins une fois de «pédé», de «tapette» ou équivalent lève la main ! » En outre, l'homosexualité masculine est assimilée à de la faiblesse (mentionné 32 fois), une vision qui correspond à la représentation dominante de la virilité dans l'armée (Connell, 2015, p. 131 s. ; Gopal, 2023, p. 34). De même, les femmes y sont souvent traitées de lesbiennes ou de lesbiennes guerrières (sans enfants) de façon péjorative, quelle que soit leur orientation sexuelle (25 fois). La négation de caractéristiques considérées comme typiquement féminines et de la possibilité qu'elles soient hétérosexuelles est fréquente et on leur associe une idée de force – bien que cela soit de façon stigmatisante.

Les réponses ouvertes faisant état de transphobie sont peu nombreuses, il est donc difficile de déterminer si la transphobie au sein de l'Armée suisse relève de cas isolés ou s'il s'agit de discrimination systémique. Les chiffres relatifs aux crimes haineux en lien avec la transphobie rapportés en Suisse en 2022 (Markwalder, et al., 2023, p. 20) suggèrent qu'il s'agit d'un problème de société qui est aussi tangible au sein de l'Armée suisse.

4.4 Discrimination en raison d'autres aspects comme le contexte migratoire, le racisme, la langue, l'âge ou la religion

L'étude se concentre sur les expériences de discrimination et de violence sexualisée fondées sur le genre et/ou l'orientation sexuelle. D'autres motifs de discrimination ont été indiqués par 117 personnes (soit 10,4 % des personnes interrogées). Le contexte migratoire, le racisme, les caractéristiques physiques, la religion, la région d'origine, l'âge et la langue ont notamment été mentionnés, parfois en combinaison avec le genre et/ou l'orientation sexuelle.

De nombreuses personnes sont victimes de discrimination en raison de plusieurs facteurs. Des propos racistes et sexistes sont ainsi rapportés, et les femmes militaires italophones et francophones font part d'une discrimination fondée à la fois sur le genre et sur la langue, l'accent des femmes francophones en allemand étant par exemple associé au téléphone rose.

5 Actes de discrimination et de violence en fonction du grade et du sexe

Les questions sur les personnes qui pratiquent la discrimination au sein de l'Armée suisse n'ont été posées qu'aux 420 militaires (37,3 % des personnes interrogées) qui avaient déclaré avoir subi de la discrimination en raison de leur genre (y compris la transidentité), de leur orientation sexuelle ou d'une combinaison de ces facteurs.

Avec un taux de 96,9 %, le pourcentage des personnes discriminées par des hommes est très élevé tout en étant légèrement inférieur à la part que les hommes représentent dans l'Armée suisse (98,6 %).

à ceux concernant la discrimination par des hommes, mais sont toutefois très élevés compte tenu de la proportion de femmes dans l'armée, qui est de 1,4 %.

Si l'on considère la catégorie de grade et le sexe, les personnes le plus souvent à l'origine d'actes discriminatoires sont, par ordre décroissant, les soldats (hommes, y compris appointés et appointés-chefs) avec un taux de 49,6 % (tandis qu'ils représentent 70,0 % des militaires), les sous-officiers de l'armée de milice (44,9 %, pour 19,4 % de l'effectif), les officiers de l'armée de milice (39,0 %, pour 10,6 % de l'effectif), les officiers de carrière (37,6 %) et les sous-officiers de carrière (34,6 %). Les hommes militaires de carrière (officiers et sous-officiers) représentent au total 1,1 % de l'effectif de l'armée. Le pourcentage le plus élevé de femmes citées comme pratiquant de la discrimination s'élève à 10,3 % et concerne les sous-officières de l'armée de milice (35,7 % de sous-officières sur un total de 1,4 % de femmes, soit 0,5 % de l'effectif total de l'armée). On constate ainsi chez les militaires de carrière et les sous-officières de l'armée de milice une disproportion particulièrement importante entre la taille de ce groupe au sein de l'armée et le nombre de personnes y appartenant qui pratiquent la discrimination.

Les soldats (hommes) sont le groupe le plus souvent cité comme exerçant une violence sexualisée verbale, non verbale et physique. En parallèle, les soldates et soldats sont les personnes qui ont le plus souvent l'impression qu'il n'existe pas de discrimination et de violence sexualisée dans l'Armée suisse (12,0 %, contre 9,2 % des sous-officières et sous-officiers et 6,1 % des officières et officiers), ce qui dénote une banalisation particulièrement forte dans ce groupe, ou une sensibilisation réduite à ces thématiques.

Les femmes comme les hommes trouvent la collaboration avec des femmes plus désagréable qu'avec des hommes. Les réponses ouvertes en expliquent les raisons : des femmes militaires racontent avoir eu affaire à des femmes cadres particulièrement dures avec elles, qui les insultaient violemment pour des brouilles et répandaient de fausses rumeurs à leur sujet, notamment sur leur vie sexuelle. Ces témoignages illustrent que dans l'armée, certaines femmes adoptent totalement les normes masculines et n'hésitent pas à dévaloriser les femmes en conséquence.

6 Signalement des cas dans l'Armée suisse

La question a été posée à toutes les personnes participant à la présente étude de savoir si, quand elles ont été victimes de discrimination et/ou de violence sexualisée au sein de l'Armée suisse, elles en ont informé quelqu'un. Plusieurs réponses étaient possibles. Il en ressort que les femmes sont plus nombreuses à signaler les incidents, et les hommes plus nombreux à avoir renoncé à effectuer un signalement. Parmi les personnes qui ont participé à l'enquête, 5,4 % se sont adressées à l'un des différents services de consultation de l'Armée suisse (indiqué 72 fois) et certaines en ont même contacté plusieurs.

L'étude montre que 38,9 % des personnes interrogées victimes de discrimination et/ou de violence sexualisée et 53,7 % de celles qui ont vécu des situations de violence potentiellement sexualisée ne signalent pas les faits. La raison principale invoquée est que les personnes concernées préfèrent régler ces choses-là par elles-mêmes (63,8 %). Les autres raisons les plus souvent citées sont que cela n'aurait fait qu'empirer les choses (40,5 %), qu'elles n'auraient eu aucune chance de recevoir de l'aide (34,5 %) ou ne savaient pas à qui s'adresser (30,1 %). On peut en conclure que ces personnes ne considèrent pas l'Armée suisse comme une organisation qui les protège de la discrimination et/ou de la violence sexualisée.

Si l'on compare avec d'autres études concernant la Suisse (Golder et al., 2019, p. 16), la présente enquête révèle qu'au sein de l'armée, les signalements auprès de services officiels sont plus rares, mais il est en revanche plus fréquent que les victimes signalent les faits aux cadres hiérarchiques et en informent des collègues. Une certaine culture du dialogue au sein de l'armée, la proximité sociale et la camaraderie qui y règnent semblent favoriser cette démarche. Dans le même temps, 76 personnes indiquent clairement dans les réponses ouvertes que les signalements ne sont souvent pas pris au sérieux, voire

que les incidents sont étouffés. Une officière (germanophone) rapporte : « J'ai été harcelée plusieurs fois, j'ai même signalé les cas, mais ceux-ci ont été sciemment mis sous le tapis. »

7 Répercussions de la discrimination et de la violence sexualisée sur la santé et les performances des militaires

Les militaires qui subissent de la discrimination et de la violence sexualisée ont souvent l'impression de ne pas avoir besoin d'aide, ce qui transparaît dans leurs réponses et les conséquences tirées de cette expérience. Les personnes interrogées déclarent le plus souvent (51,9 %) que les expériences de discrimination et/ou de violence sexualisée n'ont pas eu d'impact sur elles. On constate pourtant que nombre d'entre elles ont des souffrances physiques (9,3 %) ou psychiques (10,2 %) dues à ce qu'elles ont subi, dorment mal (19,4 %), n'arrivent plus à fonctionner (9,3 %) et, pour certaines, refusent pour cette raison tout service d'avancement (11,5 %) ou demandent une autre affectation (10,6 %). La répercussion négative la plus souvent citée (26,2 %) par les personnes qui ont subi de la discrimination et de la violence sexualisée est une perte de sens. Les conséquences mentionnées apparaissent 109 fois dans les réponses ouvertes, qui évoquent une crainte pour sa propre sécurité, un manque de motivation, de la tristesse, de la résignation et de la colère. Une sous-officière (italophone) écrit par exemple : « J'ai perdu l'envie de travailler et de poursuivre mon service quand je me suis rendu compte que ma contribution à l'armée n'était pas valorisée. Les officiers de l'armée de milice m'ont un peu gâché l'expérience. »

8 Vers la tolérance zéro

Les résultats de l'enquête montrent que de nombreux militaires s'engagent déjà en faveur de l'égalité et de la protection contre la discrimination : 78,4 % des personnes interrogées indiquent que la stratégie de tolérance zéro de l'armée est appliquée, au moins en partie et parfois de manière très systématique. En parallèle, de nombreuses formes de discrimination et de violence sexualisée sont néanmoins considérées comme normales (Hlavka, 2014). Or, si la violence n'est pas identifiée et dénoncée comme telle, il n'est pas possible d'appliquer la tolérance zéro.

Le chef de l'Armée, des cadres hiérarchiques directs (hommes et femmes), des officières et officiers de carrière et de l'armée de milice sont cités pour leur action en faveur de la tolérance zéro. D'après les déclarations des personnes interrogées, plus de 50 % des cadres s'engagent pour la tolérance zéro, à l'exception des sous-officiers de l'armée de milice.

Les réponses ouvertes confirment l'importance d'une réaction appropriée des collègues militaires et des cadres hiérarchiques (60 personnes, 71 fois), ainsi que les effets positifs des interventions en faveur de la tolérance zéro sur le bien-être et le sentiment de sécurité des militaires.

Certains aspects entravent toutefois l'application de la tolérance zéro. Il existe des valeurs contradictoires entre les personnes qui s'efforcent de la mettre en œuvre et celles qui la rejettent. Par ailleurs, l'idée selon laquelle, dans l'armée, l'uniforme met tout le monde à égalité et seules les performances comptent et non le sexe peut constituer un obstacle. Même si les intentions sont bonnes, ce récit empêche souvent de voir et donc de réduire les différences donnant lieu à de la discrimination. Les indications provenant des différents groupes montrent par exemple que l'uniforme n'a aucun effet protecteur contre la discrimination.

9 Quel est le problème et comment le résoudre ?

Ce n'est qu'après avoir identifié les causes des problèmes qu'il est possible d'y remédier : pour mettre en place une culture de l'organisation inclusive, il faut donc comprendre les raisons des problèmes d'intégration.

Les résultats montrent que si les personnes peuvent être discriminées et exposées à la violence sexualisée quels que soient leur genre et leur orientation sexuelle, celles qui ne sont pas de sexe masculin, ni

hétérosexuelles, ni cisgenres, ou dont l'apparence physique, la couleur de peau, l'origine ou la religion ne correspondent pas aux normes dominantes dans l'Armée suisse ont davantage de risques de l'être. Cette réalité s'exprime aussi dans la culture de l'organisation, dans laquelle la discrimination et la violence sexualisée sont intégrées au quotidien, sous forme de propos suggestifs, de gestes obscènes et d'agressions physiques, au point de ne plus être ni signalées ni problématisées.

La recherche sur la violence classe la violence sexualisée comme un instrument de dévalorisation, qui sert principalement à établir la supériorité d'une certaine norme et d'un certain ordre. La violence sexualisée est notamment exercée pour renforcer les rapports de pouvoir sexospécifiques en vigueur (Lieber, 2019). Dans le contexte de l'Armée suisse, elle vise notamment à maintenir l'image du soldat idéal comme un homme viril, blanc, fort, dur et autodiscipliné (Gopal, 2023). Le déni du droit de donner son avis et le déni d'autorité ou de compétence dans un rôle de commandement dont sont victimes les femmes, mais aussi la dévalorisation des hommes qui refusent de se conformer à cette norme sont autant de manières de pénaliser les personnes qui s'écartent de ce profil.

Il est nécessaire de démultiplier les images du soldat type pour reconnaître tous les militaires dans leur diversité. Il convient aussi de mettre en place une culture de l'organisation inclusive, dans laquelle la discrimination ne peut pas se cacher sous le masque de l'humour et où la critique de la discrimination et de la violence n'est pas perçue comme une faiblesse. La protection contre la discrimination revêt une importance particulière dans les organisations ayant une structure hiérarchique, par essence plus vulnérables aux abus. Pour garantir la protection contre la discrimination, il faut doter les cadres et les services responsables de la capacité à agir.

De nombreux changements ont déjà été entrepris si l'on considère l'article 77 du règlement de service de l'armée (2022) concernant la protection contre la discrimination, la Vision (Armée suisse, 2022) ou encore la boussole du commandement de l'Instruction. Quant à la stratégie diversité lancée en été 2023, elle veut instaurer un système global inclusif. Outre les mesures du premier volet qui visent à assurer l'égalité et la protection contre la discrimination, elle prévoit, en guise de deuxième volet, une mesure générale consistant à analyser en continu tous les processus et à les améliorer, dans un esprit d'objectivité, de pertinence et de transparence. Les résultats de l'étude prouvent cependant que la portée des mesures prises jusqu'ici est encore insuffisante.

Conclusions : vers une Armée suisse inclusive

Le présent rapport constitue une nouvelle étape importante vers une culture de l'inclusion et de la tolérance zéro au sein de l'Armée suisse, vers une culture de l'organisation qui permet aux militaires de s'épanouir dans leur diversité et d'apporter leur potentiel individuel. L'objectif est que l'armée soit à même d'assurer la sécurité psychologique de l'ensemble des militaires, de comprendre et d'assumer son devoir d'assistance envers l'intégralité de la troupe, et qu'elle soit capable de créer une cohésion lui permettant d'accomplir ses missions de façon fiable, dans le respect et la confiance mutuels. Elle sera ainsi en mesure d'assurer sa mission en matière d'égalité et de protection contre la discrimination, de valoriser ses prestations et sa capacité à défendre la Suisse et d'exploiter pleinement son potentiel d'innovation.

Cette étude est la première enquête complète sur la discrimination et la violence sexualisée au sein de l'Armée suisse. Ses résultats peuvent servir de base pour développer de nouvelles mesures pertinentes. Les chiffres et les réponses des militaires concernés, tous genres et orientations sexuelles confondus, alertent quant à l'ampleur du phénomène et au besoin impérieux d'agir.

S'intéresser à la situation dans l'Armée suisse équivaut à porter son attention sur une partie de la société. En tant qu'armée de milice, elle est étroitement liée à la société du pays. Or, la discrimination et la violence sexualisée se manifestent partout et dans toutes les instances de socialisation. C'est pourquoi il faut aborder cette tâche dans un esprit de coopération pour installer une culture inclusive et prévenir

la discrimination et la violence sexualisée. Mais l'armée a aussi une mission et une responsabilité spécifiques, compte tenu de ses structures, de ses objectifs et des tâches qui lui incombent.

L'objectif consiste donc à créer des images du soldat idéal à la fois diverses et de valeur égale. Il faut commencer par prendre acte de la discrimination et de la violence sexualisée et par les problématiser. En effet, pour reconnaître l'égalité dans la différence, il faut comprendre comment les personnes sont dévalorisées en tant qu'individus ou en raison de leur appartenance à un groupe et en quoi cela porte préjudice aux personnes elles-mêmes, mais aussi aux mécanismes de conduite et à l'Armée suisse d'une manière générale. Conscientiser ces processus n'est pas tâche facile, car au quotidien les mentalités et les comportements dévalorisants sont souvent considérés comme normaux. Renforcer une culture de l'apprentissage qui donne le droit à l'erreur est essentiel à cet égard.

Un dialogue et un processus de transformation sont nécessaires à l'échelle de l'organisation pour reconnaître les injustices, et pour assumer collectivement la volonté de réduire la discrimination et d'instaurer une culture d'inclusion et de tolérance zéro. L'Armée suisse a la mission et la chance de pouvoir apporter ainsi sa contribution à l'égalité et à la protection contre la discrimination. En respectant les droits des militaires dans leur ensemble, elle sera aussi à même de garantir durablement la capacité de défense.

Elle contribuera ainsi aux efforts de la société contre la discrimination et la violence sexualisée.

Bibliographie

- Armée suisse (2022). Règlement de service de l'armée (RSA) avec dispositions concernant les fautes disciplinaires.
- Biberstein, L., Nef, S., Baier, D., & Markwalder, N. (2022). Sexuelle Belästigung in der Schweiz. Eidgenössisches Büro für Gleichstellung von Frau und Mann EBG / Staatssekretariat für Wirtschaft SECO.
- Connell, R. (2015). *Der gemachte Mann: Konstruktion und Krise von Männlichkeiten* (4. durchges. u. erw. Aufl.). Springer VS.
- Golder, L., Jans, C., Venetz, A., & Bohn, D. (2019). Befragung sexuelle Gewalt an Frauen im Auftrag von Amnesty International Schweiz. gfs.
- Gopal, P. (2023). Hegemonic Masculinity and Militarised Femininity: Military, Women and Combat. *Vantage*, 4(1), 33-44. <https://doi.org/10.52253/vjta.2023.v04i01.05>
- Hassan, S., & Sanchez-Lambert, J. (2019). It's not that grey. How to identify the grey area – A practical guide for the twilight zone of sexual harassment. www.periodbrussels.eu.
- Hlavka, H. R. (2014). Normalizing Sexual Violence: Young Women Account for Harassment and Abuse. *Gender & Society*, 28(3), 337-358. <https://doi.org/10.1177/0891243214526468>
- Htun, M., & Jensenius, F. R. (2020). Fighting Violence Against Women: Laws, Norms & Challenges Ahead. *Daedalus*, 149(1), 144-159. https://doi.org/10.1162/daed_a_01779
- Ipsos (2023). LGBT+ PRIDE 2023. A 30-Country Ipsos Global Advisor Survey.
- Lenz, H.-J. (2011). Mann versus Opfer? Kritische Männerforschung zwischen der Verstrickung in herrschende Verhältnisse und einer neuen Erkenntnisperspektive. In *BauSteineMänner* (Hrsg.), *Kritische Männerforschung. Neue Ansätze in der Geschlechtertheorie* (S. 359-396). Argument.
- Lieber, M. (2019). «Sexuelle Gewalt erhält das Patriarchat aufrecht». Interview von Nadia Boehlen. Erschienen in «AMNES-TY – Magazin der Menschenrechte» vom Juni 2019. Amnesty International Schweiz. www.amnesty.ch/de/ueber-amnesty/publikationen/magazin-amnesty/2019-2/sexuelle-gewalt-erhaelt-das-patriarchat-aufrecht
- Liedl, B., & Steiber, N. (2024). Führen Online-Befragungen zu anderen Ergebnissen als persönliche Interviews? Eine Schätzung von Moduseffekten am Beispiel eines Mixed-Mode Surveys. *Österreichische Zeitschrift für Soziologie*, 49(1), 1-22. <https://doi.org/10.1007/s11614-023-00532-4>
- Markwalder, N., Biberstein, L., & Baier, D. (2023). Opfererfahrungen und sicherheitsbezogene Einschätzungen der Schweizer Bevölkerung. Ergebnisse Crime Survey 2022. Studie im Auftrag der Konferenz der kantonalen Polizeikommandanten KPKS (Kompetenzzentrum für Strafrecht und Kriminologie, Universität St. Gallen & Institut für Delinquenz und Kriminalprävention, Departement Soziale Arbeit, ZHAW, Hrsg.). Universität St. Gallen/ZHAW.
- Schüz, H.-S., Pantelmann, H., Wälty, T., & Lawrenz, N. (2021). Der universitäre Umgang mit sexualisierter Diskriminierung und Gewalt. Eine Bestandsaufnahme. 5, 1-18. <https://doi.org/10.25595/2214>
- Walby, S., & Myhill, A. (2001). New Survey Methodologies in Researching Violence Against Women. *The British Journal of Criminology*, 41(3), 502-522. <https://doi.org/10.1093/bjc/41.3.502>